



RESTAURER LES LIENS ENTRE LE MARAIS ET LA CLARÉE A NEVACHE

Délégation : Marseille

Région/Département : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Hautes-Alpes

Commune concernée : Névache

Bassin versant : Durance

Type de milieu : Cours d'eau, Zone humide

Interlocuteurs Agence

CI : Hélène Jethrit / **Référent :** Vincent Mayen

PRESENTATION DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE NEVACHE
PLACE DE L'EGLISE
05100 NEVACHE

PARTENAIRES

Agence de l'eau, Département, Ingénierie Territoriale 05, Communauté de communes du Biançonnais

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Le marais riverain de la Clarée à Névache fait partie des zones humides les plus étendues du département des Hautes-Alpes en tête du bassin versant de la Durance. Le lit de la Clarée, corrigé à plusieurs reprises après les crues, est aujourd'hui déconnecté du marais. En effet, les apports importants en sédiments des torrents affluents ont conduit les riverains à réaliser des curages conséquents afin de se protéger des débordements. Le dépôt des produits sur les berges a conduit à une situation paradoxale avec des débordements vers les lieux habités au détriment de la zone humide riveraine. Dans le cadre des études préliminaires du contrat de rivière de la Haute-Durance, un plan de gestion hydro-sédimentaire mené à l'échelle du bassin versant de la Clarée a été réalisé. Conjointement, la commune est engagée dans une politique de gestion de ses espaces naturels dont le marais fait partie. Elle porte l'animation du site Natura 2000 et participe aux actions de conservation du Conservatoire d'Espaces Naturels PACA. La commune souhaite donc engager des études préalables aux travaux proposés par le plan de gestion afin de concilier la gestion du risque inondations et la préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques.

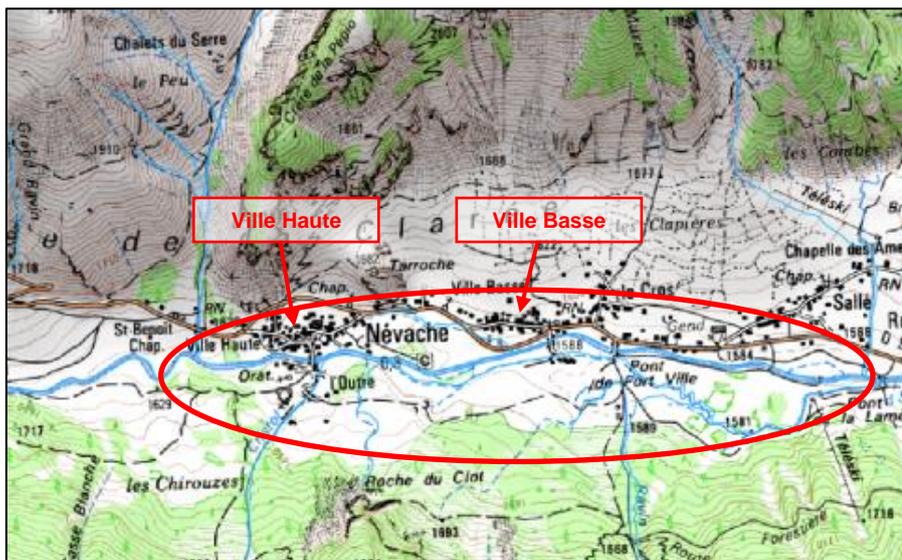
PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Faciliter les débordements de la Clarée dans la zone humide connexe pour lui rendre sa vocation de champ d'expansion de crues tout en améliorant le fonctionnement hydraulique et la valeur patrimoniale du marais de Névache

OBJECTIFS

- **Décloisonner la rivière afin de rétablir la connexion du lit avec le marais** riverain et orienter les débordements vers cette « zone tampon » naturelle
- **Restaurer un fonctionnement plus naturel** de la Clarée afin de rétablir un équilibre sédimentaire prenant en compte les apports importants en matériaux des affluents
- **Rationaliser le recours aux ouvrages de protection** contre les crues et juger de leur utilité suite au réaménagement du marais

DESCRIPTION DU PROJET



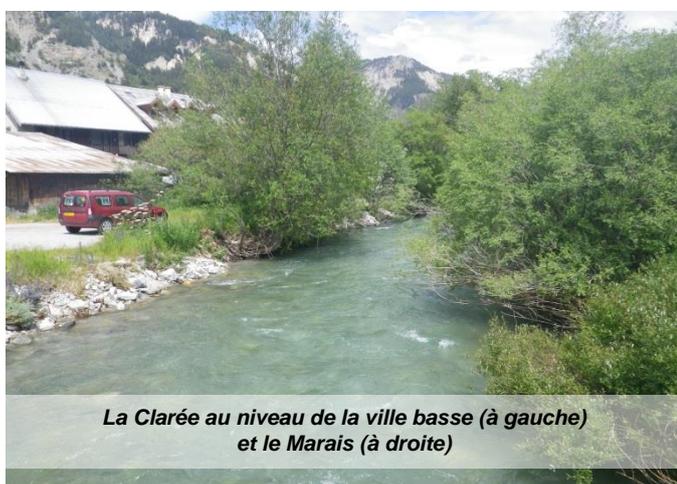
◀ Localisation du secteur d'intervention

Secteur compris entre la confluence avec le torrent du Vallon à la confluence avec le torrent du Roubion soit environ 3 km

Montant total des études : 43 200 € HT

Plan de financement :

- ➔ Agence de l'eau : 57 %
- ➔ Département : 23 %
- ➔ Autofinancement : 20 %



La Clarée au niveau de la ville basse (à gauche) et le Marais (à droite)

LES OPERATIONS A PREVOIR

- ➔ Restauration des débordements vers la zone humide en décroissant le lit de la Clarée
- ➔ Amélioration des dépôts des sédiments des torrents affluents et éviter l'obstruction du lit de la Clarée
- ➔ Optimisation du système de protection contre les inondations



Obstruction de la Clarée au niveau du cône de déjection



Le Marais de la Clarée traversé par l'Adou de la Grande

ZOOM SUR LE PROJET

Détails des études à mener afin d'adopter le meilleur scénario d'aménagement en proposant une solution alternative conciliant pleinement la préservation des milieux aquatiques et la protection contre les inondations au droit de la commune de Névache

PROBLEMATIQUES

- Déconnexion de la rivière avec ses milieux annexes
- Déséquilibre sédimentaire à l'origine d'encombrement majeur du lit de la rivière par les apports en sédiments des affluents
- Débordements importants touchant les zones habitées au détriment de la zone humide
- Défaillance du système de protection contre les inondations



CONTRAINTES MAJEURES

- Prendre en compte l'évolution des pratiques d'habitations (occupation des rez-de-chaussée) augmentant la vulnérabilité de la population
- Préserver la valeur patrimoniale du Marais
- Prendre en compte le niveau de responsabilité découlant des aménagements proposés en termes de surveillance et d'entretien imposés au gestionnaire compétent
- Limiter les coûts de maintenance, d'entretien et de surveillance des aménagements proposés



LES SOLUTIONS A APPORTER DANS LE CADRE DE L'ETUDE

- S'affranchir au maximum des contraintes réglementaires relatives à la gestion d'ouvrages de protection contre les crues en valorisant le rôle de champ naturel d'expansion des crues du Marais
- Limiter le recours à des opérations d'entretien conséquentes du lit de la Clarée (curages) dommageables pour les milieux et pesantes pour le budget de fonctionnement du gestionnaire
- Anticiper les interventions d'urgence à engager en cas d'inondations avant la réalisation effective des aménagements (gestion de crise)

CONTENU DE L'ETUDE PREALABLE

- **Une analyse hydraulique** comparant la situation actuelle et les scénarios proposés pour les crues de fréquence de retour 5ans, 10ans, 20ans, 50ans et 100ans
- **Une expertise écologique et paysagère** menée conjointement aux analyse hydrauliques afin d'orienter les choix d'aménagement
- **Une analyse comparative** des scénarios : gains hydrauliques, gains écologiques, rapport coûts/bénéfices, etc.
- **Une étude avant-projet de la solution retenue** : caractéristiques, répartitions des ouvrages, détermination des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance, etc.